

**ACCESSIBILITÉ
DES COMMERCES ET DES CHR****la CCI vous épaulé
pour les demandes
de dérogations**

Les établissements recevant du public ont l'obligation de se rendre accessibles aux personnes en situation de handicap avant le 1^{er} janvier 2015. Toutefois, la loi prévoit pour les établissements existants des dérogations pour des raisons techniques et/ou financières. Les conseillers de la direction commerce et appui hôtellerie-restauration de la CCI de Strasbourg et du Bas-Rhin peuvent vous épauler dans la constitution du dossier de demande de dérogation. Sollicitée par la sous-commission accessibilité, la CCI donnera un avis sur les motifs pour dérogation financière.

Un guide pratique sur l'accessibilité est disponible sur le site de la CCI de Strasbourg et du Bas-Rhin (rubrique services aux entreprises - commerce) www.strasbourg.cci.fr

CONTACTS CCI

Maria Ulrich • 03 88 75 25 87 • m.ulrich@strasbourg.cci.fr
Nathalie Schneider • 03 88 75 25 86
n.schneider@strasbourg.cci.fr

Agenda juridique

Le service juridique de la CCI de Strasbourg et du Bas-Rhin organise deux réunions d'information sur les thèmes suivants :

- le bail commercial, le 17 juin à 19h à Wissembourg
- la rupture conventionnelle, le 1^{er} octobre à 17h30 à Strasbourg

CONTACT CCI

Service juridique • 03 88 75 25 23
juridique@strasbourg.cci.fr

**Âge minimum d'entrée
en apprentissage revu
et corrigé**

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école comporte une partie dédiée à l'âge minimum d'entrée en apprentissage. En effet, il était possible pour un jeune qui allait avoir 15 ans au cours de l'année civile d'entrer en apprentissage avant son 15^e anniversaire, à condition d'avoir fini la classe de 3^e. Cette possibilité n'existe plus à compter de la rentrée 2013. À la date d'embauche, les candidats à l'entrée en apprentissage devront impérativement avoir 15 ans révolus et sortir de 3^e.

CONTACT CCI

Point A • 03 90 20 67 68

**DOUCEUR ET GOURMANDISES
UN THÉ ET UN NUAGE
DE CONVIVIALITÉ**

DOUCEUR ET GOURMANDISES EST LE SEUL SALON DE THÉ DU CENTRE DE **VENDENHEIM**. LE LIEU EST CHALEUREUX, À L'IMAGE DE MYRIAM PECHO, LA MAÎTRESSE DES LIEUX.



© Jean-François Baclias

À l'heure du « tea-time » se pressent quelques habitués. Personnes âgées, familles, jeunes femmes. Cette mixité ravit Myriam Pecho. « En ouvrant le salon de thé en juillet 2012, j'avais envie de créer un lieu de rencontre inter-générationnel, ouvert à tous. » Pour cela, la jeune femme a consenti de gros travaux d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite ou avec une poussette. Un ascenseur neuf dessert les différents niveaux de l'établissement. À l'étage, une salle de jeux a été aménagée pour « permettre aux enfants de se distraire pendant que leurs parents profitent de l'endroit. J'organise chaque mois des ateliers parents-enfants, comme « fabriquer son bracelet fluo » ou « vases et pots à crayons » en mai dernier. » Myriam Pecho se dit très « attentive à l'accueil. C'est la raison d'être de mon métier. » La formule semble plaire puisque « les gens reviennent ». Au concours du

Creacc* 2012, elle a obtenu le 1^{er} prix régional dans la catégorie « Création au féminin. »

Un accueil soigné et des gâteaux faits maison

La responsable du salon a su aussi séduire avec ses excellents cafés et thés et ses pâtisseries faites maison. La préférée des clients reste la « Flockentorte », un gâteau dont elle a emprunté la recette à sa belle-mère allemande. À midi, Douceur et Gourmandises propose des tartines chaudes et des salades composées confectionnées également sur place. « Tout est frais, c'est important. » L'autre plus du salon de thé est sa terrasse. Orientée plein sud, elle invite à une pause, sucrée ou salée selon les goûts.

* Créez Accompagné

Douceur et Gourmandises
1 rue du Général de Gaulle à Vendenheim
03 88 52 19 61 • www.douceuretgormandises.fr